

COMPTE-RENDU du CONSEIL d'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 juillet 2026

Convocation : 19 juin 2026
Membres en exercice : 12

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est réuni, lundi 6 juillet 2026 à 18h à la Maison des Communes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GUYOD.

Présents (10) :

Stéphane GUYOD, Sandrine JANIAUD-LARCHER, Jean-Luc ANDERHUEBER, Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, Marie-Laure FRIEZ, Nicolas BEY, Pierre CARLES, Marie-Josée BAILLIF, Pascal GROSJEAN, Éric GILBERT.

Absents ou excusés (2) :

Maryline MORALLET, Pierre FIETIER.

Assistaient :

Dimitri RHODES, Directeur de l'AMF90
Céline MOUGIN, Collaboratrice AMF90

Le Président ouvre la séance à 18h05.

SEMINAIRE DES ELUS DU 12 SEPTEMBRE

Programme et Communication

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration qu'un séminaire des élus est prévu le 12 septembre prochain. Il souhaite présenter le projet aux nouveaux membres élus lors de l'Assemblée générale du 06 juin, et définir le programme de cette journée, d'autant plus qu'il est prévu d'y organiser l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Afin de présenter le projet aux élus présents, le président invite Mme Céline Mougin à prendre la parole pour faire un point de situation quant à l'évènement : date, lieu, prestataires, exposants et budget.

Cette manifestation aura donc lieu le samedi 12 septembre au Centre de Séminaire AZAP ! rue de la découverte à Belfort. Les stands et le mobilier seront fournis par TNT Events. Après consultation, le traiteur Culture Food a été choisi pour le cocktail déjeunatoire.

Reste donc à définir le programme :

- A quel moment organiser l'Assemblée générale ? Quelle place donner aux discours ?
- Proposons-nous des temps de paroles aux partenaires ? des tables rondes ?

- Organisons-nous une conférence ? Et si oui sur quelle thématique ?

En outre, actuellement 22 partenaires disposent d'un stand, mais il reste encore des places.

Arnia (ancien GIP e-Bourgogne-Franche-Comté) a d'ailleurs sollicité l'AMF90 pour participer à cet évènement. Ses missions autour du numérique laissent à penser que sa présence pourrait « faire concurrence » à Territoire d'Energie 90, partenaire privilégié des collectivités du département. Monsieur le président souhaite donc recueillir l'avis des membres du conseil quant à cette demande.

Enfin, le président souhaite également recueillir l'avis des élus présents quant au nom à donner à cet évènement : « Séminaire des nouveaux élus » étant jugé trop réducteur.

- en Annexe : *Projet de séminaire du 12 septembre*
- ⇒ **Les membres du conseil d'administration valident le projet de séminaire tel que les élus du mandat précédent l'ont envisagé, et espèrent que les services de l'État profiteront du stand qui leur sera mis à disposition gratuitement.**
- ⇒ **Quant au programme, après discussion, les membres du conseil d'administration décident d'organiser l'Assemblée générale à 13h30 dans l'auditorium. Plutôt qu'une conférence souvent trop longue ou des tables rondes trop complexes à animer, les élus décident de solliciter les partenaires inscrits en leur proposant des temps d'échanges de 15/20 minutes tout au long de la journée sur des thématiques qu'ils auront eux-mêmes choisies en lien avec l'aide aux communes. Les thématiques similaires pourraient être regroupées. Pas de discours, seul un mot de bienvenue sera prononcé en début de matinée. Les discours potentiels auront lieu lors de l'Assemblée générale.**
- ⇒ **Concernant la demande d'Arnia, les élus ne souhaitent pas valider leur participation. Arnia est peu, voire pas, connu sur le Territoire de Belfort. Or cet évènement doit présenter aux élus les partenaires essentiels du département. En outre, bien que certaines des missions proposées par Arnia soient intéressantes, la présence de Territoire d'Energie 90 exclut de fait tout autre prestataire en la matière.**
- ⇒ **Enfin les membres du conseil décident d'intituler l'évènement « Séminaire 2026 : L'AMF90 aux côtés de ses élus » ; les visuels proposés ont été validés.**

CONGRES DES MAIRES 2026 – Délégation AMF90

Le Président présente aux membres du conseil d'administration la liste des personnes inscrites à la délégation devant se rendre au Congrès des Maires du 24 au 26 novembre prochains.

Aucune jauge n'avait été décidée par le dernier conseil d'administration ; seuls les tarifs de participation avaient été revus à la hausse.

Le président souhaite donc soumettre cette liste de 34 élus aux membres du conseil d'administration pour en valider ou non la totalité. Et si non, choisir les élus retenus.

> EN ANNEXE : *Liste des inscrits à la délégation 2026*

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration décident d'accepter la totalité des inscriptions pour cette première année de mandat, et arrêtent la délégation 2026 à 35 élus (M. GUYOD compris).**

PROJET DE MUTUELLE DES ELUS

Le président laisse la parole à M. Dimitri RHODES pour présenter un projet de mutuelle des élus.

Le projet de mutuelle pour les élus communaux est destiné à retenir une mutuelle santé dans l'espoir qu'elle pratiquera des tarifs moins élevés que les mutuelles d'entreprise notamment pour les retraités, nombreux chez les élus.

Une mise en concurrence pourrait être réalisée à l'automne pour une mise en place au 1^{er} janvier 2027. Le contrat prendrait également en compte les adhérents de l'association des anciens maires.

Il est précisé que le contrat ne sera pas impératif et sera ouvert aux conjoints autant que faire se peut.

- ⇒ Les élus du conseil d'administration manifestent un grand intérêt pour le projet et proposent de l'ouvrir à tous les élus communaux (maires, adjoints et conseillers) pour obtenir un maximum de pouvoir de négociation.
- ⇒ Les élus du conseil d'administration insistent tout particulièrement sur la nécessité de prévoir une clause ou un système définissant les conditions auxquelles un élu qui perd sa qualité qu'elle qu'en soit la raison conserve le bénéfice du contrat.
- ⇒ Un comité de pilotage sera proposé lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

RAPPORT MORAL ET FINANCIER 2025

Le président présente aux membres du conseil d'administration le rapport moral et financier 2025, dans lequel apparaissent également les initiatives 2026. Ce dernier sera présenté lors de l'Assemblée générale du 12 septembre.

> EN ANNEXE : *Rapport moral et financier 2025*

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration adoptent le rapport moral et financier 2025, ainsi que les initiatives 2026.**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Le Président rappelle au conseil d'administration que la date de l'Assemblée générale ordinaire de l'association est donc fixée au samedi 12 septembre 2026 lors du séminaire des élus.

Cette assemblée se tiendra donc à l'auditorium du Centre de Séminaire AZAP ! rue de la découverte à Belfort.

L'ordre du jour serait fixé comme suit :

A partir de 9h	Accueil des participants – Séminaire
13h30	Ouverture de la séance - discours du président
	Rapport moral 2025
	Rapport financier 2025
	Initiatives et budget 2026
14h30-15h	Discours des officiels

⇒ **Les membres du conseil d'administration valident le lieu et la date de l'Assemblée générale ordinaire de l'association qui se déroulera donc à l'auditorium du Centre de Séminaire AZAP ! à Belfort le 12 septembre prochain, et en valident également l'ordre du jour.**

QUESTIONS DIVERSES

Fin de l'agrément pour dispenser des formations aux élus locaux et courrier adressé à la DGCL - suite : début février, l'association des maires a été destinataire d'un courrier du CNFEL réprimandant l'association quant à l'organisation de certaines formations ne répondant pas aux exigences demandées aux détenteurs de l'agrément ministériel. Après lecture du courrier, les élus avaient exprimé leur profond désaccord, non pas sur le fond, mais sur la forme, confirmant ainsi le fait de ne plus vouloir renouveler l'agrément en 2026.

Les élus avaient alors souhaité qu'un courrier en recommandé avec AR soit adressé à Madame la Ministre, avec copie en Préfecture, courrier dans lequel le Président exprimait toute l'indignation des élus et le souhait de mettre fin immédiatement à cet agrément, opération qui n'empêcherait nullement l'association de proposer à ces élus des formations de qualité pour les aider dans l'exercice de leur mandat.

Suite à cela, un courrier de réponse ainsi que des échanges ont eu lieu entre la DGCL et le Directeur de l'AMF90. La DGCL estime que l'association n'est pas en droit de poursuivre ses activités de formation si elle n'est pas détentrice de l'agrément ; ce à quoi Monsieur le Directeur a répondu que cette disposition était juridiquement fautive. Aucune réponse n'a été donnée à ce jour.

Les élus présents soutiennent les propos tenus par M. RHODES et ne souhaitent pas aller dans le sens de la DGCL estimant que les formations proposées par l'AMF90 sont en adéquation avec le besoin des élus, même si leur mode d'organisation ne correspond pas au système imposé par l'État.

D'ailleurs, afin de développer davantage cette mission, ils souhaitent que soient mises en place des formations mixtes visio/présentiel.

Désignation d'un président d'honneur : lors de la dernière assemblée générale avait été proposé le fait de nommer un ou des présidents d'honneur. Après discussion, le choix a été reporté à une date ultérieure, la réflexion devant encore être mûrie.

Sécurisation des actes administratifs : le Président et M. RHODES exposent leur inquiétude quant au contrôle de légalité dans les années futures dans un contexte où l'on constate un appauvrissement des compétences juridiques des collectivités et où l'Intelligence artificielle générative prend de l'ampleur. Ils envisagent de proposer à l'avenir un service de « sécurisation des actes administratifs » permettant de vérifier en amont leur valeur juridique.

Les élus présents partagent cette même inquiétude et les conséquences que des actes juridiquement erronés peuvent avoir quant à leur responsabilité. Ils estiment cette proposition tout à fait intéressante.

Pratiques de l'Association des Maires ruraux pour augmenter le nombre de leurs adhérents : l'AMF90 a été informée d'une pratique plus que douteuse opérée par l'AMRF pour recueillir de nouveaux adhérents.

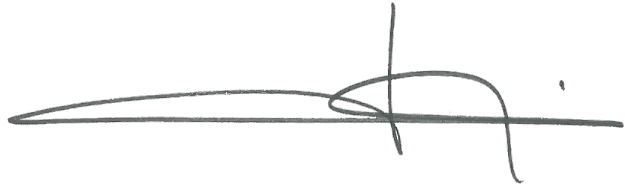
Cette dernière a transmis à toutes les communes du département via Chorus Pro des factures de cotisation « obligatoire », même aux communes qui n'adhèrent pas. Pour rappel l'AMRF ne possède AUCUNE antenne dans le Territoire de Belfort : la mention « AMR90 » en haut de la facture est donc fautive.

Cette facture est parfois accompagnée d'un mail indiquant que si la commune souhaite adhérer, elle paie la facture ; sinon elle peut la rejeter. Si certaines communes adhèrent à l'AMRF (via l'AMR70), ceci ne pose évidemment pas de problème, mais certaines communes non adhérentes ont payé par inattention. En outre, l'AMRF détourne l'utilisation de Chorus Pro pour « moissonner » des adhérents.

Les élus du conseil d'administration estiment cette méthode honteuse. Un courrier sera envoyé en recommandé avec AR à l'AMRF pour lui demander de cesser immédiatement cette pratique dans le département. En outre un signalement sera opéré à la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes.

Belfort, le 07 juillet 2026

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a loop, ending in a small tick mark.

Stéphane GUYOD